

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GRSODENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°106**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de prévoir une décision modificative sur le budget principal afin d'ajuster les produits fiscaux, les dotations, les subventions obtenues ainsi que les postes de dépenses impactés du fait de la crise sanitaire comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011 - 60632	Fournitures petits équipement	- 307 085 €	73111	Taxes Foncières et d'Habitation (dont CFE)	122 800 €
011 - 60611	Eau assainissement	- 3 200 €	73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	25 793 €
012 - 64131	Rémunérations	- 22 000 €	73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	5 233 €
012- 6451	URSSAF	- 6 500 €	73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	5 454 €
6743	Subventions de fonctionnement versés par les groupements	500 000 €	74124	Dotation d'intercommunalité	39 660 €
			74126	Dotation de compensation	14 054 €
			74833	Compensation exonération CET	488 €
			74834	Compensation exonération TF	19 €
			74835	Compensation exonération TH	16 440 €
023	Virement à la section d'investissement	46 726 €	70632	Produits piscine	- 22 000 €
<b>Total</b>		<b>207 941 €</b>	<b>Total</b>		<b>207 941 €</b>

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
OP 40-2313	Cinéma	5 855 €	OP 21-1341	Maison des services - DETR	10 145 €
OP 65-2183	Matériels informatiques	16 000 €	Art 1328	Subvention PCAET	- 12 000 €
OP 68-204123	Abondement Fonds Région Unie	46 726 €	OP 72-1328	Subvention PCAET	12 000 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	46 726 €
Total		<b>56 871 €</b>	Total		<b>56 871 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative N°1 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du **06 AOUT 2020**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°107**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DECHETS MENAGERS**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de prévoir une décision modificative sur le budget déchets ménagers afin d'ajuster des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011-607	Achats de composteurs	<b>2 814 €</b>	707	Reventes composteurs	1 100 €
011-6063	Fournitures entretien et petit équipement	<b>- 1 714 €</b>			
<b>Total</b>		<b>1 100 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 100 €</b>

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
OP 49- 2313	DECHETERIES	- 2 000 €			
OP 10- 2184	MATERIELS (aménagement bureaux)	2 000 €			
Total		0 €	Total		- €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative N°1 du budget déchets ménagers telle qu'elle figure ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-107B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°108**

**OBJET : DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES  
DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIÈREMENT  
AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE**

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Vu la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2020,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire
- Précise que le dégrèvement porte sur les deux tiers du montant de la CFE dû au titre de 2020 par les établissements remplissant les conditions requises. Pour chaque contribuable, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'État à hauteur de 50 %. Toutefois, la part du dégrèvement correspondant aux prélèvements mentionnés à l'article 1641 du CGI est entièrement prise en charge par l'État.
- Charge M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°109**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYMISOA**

Monsieur le Président présente le fonctionnement du SYMISOA syndicat mixte porteur des contrats de rivières Sornin Jarnossin et précise qu'il y a lieu de désigner 5 délégués titulaires et 5 suppléants.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- 5 titulaires :
  - Délégué titulaire N°1 : M DESCAVE Guillaume
  - Délégué titulaire N°2 : M LAMARQUE Michel
  - Délégué titulaire N°3 : M LACROIX Jérémie
  - Délégué titulaire N°4 : M VALORGE René
  - Délégué titulaire N°5 : Mme LEBEAU Colette
- 5 suppléants :
  - Délégué suppléant N°1 : M CHIGNIER Bernard
  - Délégué suppléant N°2 : M LABOURET Jean
  - Délégué suppléant N°3 : M VALENTIN Alain
  - Délégué suppléant N°4 : M CHRISTOPHE Sébastien
  - Délégué suppléant N°5 : M SIMOND Gérard

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°110**

**OBJET : ADS MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE  
POUILLY SOUS CHARLIEU**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le besoin en moyens humains du service ADS : pour l'année 2020 le service ADS était dimensionné à 1.1 ETP comme le prévoient les conventions de service commun, un agent va être placée en congé maternité à la mi-septembre et un autre agent quitte le service au 31 août. Il convient de recruter un instructeur pour 0.6 ETP à compter de septembre jusqu'à fin janvier. Plusieurs démarches ont été menées mais un poste à temps non complet pour 5 mois maximum ne séduit pas les instructeurs formés ainsi la communauté de communes s'est tournée vers un agent de la commune de Pouilly. Cette agente (Mme THOMAS) dispose de connaissances générales en la matière et fait preuve de sérieux et de motivation pour cette mission. La convention serait conclue pour une durée déterminée de 6 mois et 11 jours à compter du 20 juillet 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 pour un volume maximal estimé de 588 heures (moyenne de 21 heures sur 28 semaines). Il serait toutefois possible d'aller au-delà après avis favorable des 2 collectivités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la convention avec la commune de Pouilly sous Charlieu pour la mise à disposition de Mme THOMAS du 20 juillet 2020 au 31 janvier 2021.
- Autorise M. le Président à signer la convention
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe ADS

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°111**

**OBJET : PISCINE PLEIN AIR – REVISION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHEF DE BASSIN**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une convention a été signée en 2018 avec la ville de Charlieu afin de prévoir la mise à disposition du chef de bassin pour la piscine de plein air l'été suite au transfert de cet équipement (rappel en contrepartie réduction de l'attribution de compensation de la ville de Charlieu). Cette année la piscine restera fermée car les contraintes liées aux mesures à prendre pour lutter contre la COVID19 étaient disproportionnées et de nature à ne pas donner satisfaction aux usagers potentiels. Ainsi le temps de l'agent affecté à Charlieu Belmont communauté doit être redirigé sur des missions autres ainsi il y a lieu de revoir par avenant la convention initiale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la proposition d'avenant n°1 afin de préciser les missions exercées cette saison par M. FARABET.
- Autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention avec la ville de Charlieu
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT  
Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°112**

**OBJET : CONSTITUTION DU GROUPE PROJET PISCINE**

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir constituer un groupe projet lié au projet de piscine nouvelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Compose le groupe projet comme suit :
  - M. René VALORGE
  - M. Jean Charles BUTAUD
  - M. Etienne HERTZOG
  - M. Dominique PALLUET
  - Mme Florence LEBLANC
  - Mme Hélène VAGINAY
  - M. Alain AUBRET
  - M. Philippe JARSAILLON

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°113**

**OBJET : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DECHETS MENAGERS  
2019**

Monsieur le Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers présente aux conseillers communautaires le rapport d'activité du services déchets ménagers pour l'année 2019. A noter une évolution toujours à la baisse des tonnages ordures ménagères.

Evolution du tonnage OMR depuis 2013 :

<u>Année</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Ratio kg/hab/an</u>	<u>Evolution tonnage %</u>
2013	3 262.00	139.54	
2014	3 239.28	138.05	- 0.69
2015	3 144.58	133.73	- 2.92
2016	2 529.50	107.88	- 19.56
2017	2 513.22	107.09	- 0.64
2018	2 498.76	106.64	- 0.57
2019	2 411.08	103.20	- 3.51

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport d'activités déchets ménagers 2019

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°114**

**OBJET : COMPOSTEURS INDIVIDUELS / ACTION RESTAURANTS  
SCOLAIRES**

Monsieur le Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers présente aux conseillers communautaires la proposition visant à remettre sur demande et à titre gracieux un composteur individuel aux communes souhaitant équiper leur restaurant scolaire public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la dotation d'un composteur individuel pour chacune des 25 communes du territoire gestionnaire d'un restaurant scolaire et qui en fera la demande.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°115**

**OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LE MARCHE RELATIF A  
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES**

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté dispose d'un marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés, validé en conseil communautaire le 25 novembre 2015 (délibération n° 2015/169).

Ce marché a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le montant initial de ce marché est de 2 720 024.80 € HT soit 2 992 027.28 € TTC.

Par avenant n°1 en date du 6 mars 2018, le montant du marché a été rectifié comme suit :

Période	Montant HT	TVA (10%)	Montant TTC
<b>1<sup>er</sup> janvier 2016 – 31 décembre 2016</b>	559 004.96€	55 900.50€	614 905.46€
<b>1<sup>er</sup> janvier 2017 – 31 décembre 2017</b>	559 004.96€	55 900.50€	614 905.46€
<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 – 31 décembre 2018</b>	536 600.96€	53 660.10€	590 261.06€
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019 – 31 décembre 2019</b>	536 600.96€	53 660.10€	590 261.06€
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020 – 31 décembre 2020</b>	536 600.96€	53 660.10€	590 261.06€
<b>Montant total du Marché</b>	<b>2 727 812.80€</b>	<b>272 781.30€</b>	<b>3 000 594.10€</b>

Le présent marché a une durée globale de 5 ans fermes, soit une date de fin prévue au 31/12/2020.

Dans le cadre de son renouvellement, Charlieu Belmont Communauté avait prévu de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans cette démarche.

Un contrat a donc été conclu avec la société INDDIGO en date du 3 mars 2020.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'Etat dans la loi du 24 mars 2020, la date de démarrage de la mission d'AMO, initialement prévue au 26 mars 2020, a dû être décalée à une date ultérieure.

Par ailleurs, le confinement ayant entraîné un décalage de l'installation du nouveau conseil communautaire, les élections n'ont pu être organisées que le 4 juin 2020.

Le démarrage de la mission d'AMO n'a pu être fixée que postérieurement aux élections, afin de connaître l' élu en charge des déchets.

La réunion de démarrage avec l'AMO a été fixée au 11 juin 2020.

Dans ce contexte, et compte tenu des éléments précités, **l'avenant n° 2 ici présenté a pour objet de prolonger la durée du présent marché d'une durée de 5 mois, soit une fin prévue au 31/05/2021.**

La prolongation proposée du contrat n'entraîne pas de modification substantielle du marché dans la mesure où son objet n'est pas dénaturé.

Cette prolongation permet néanmoins à la nouvelle équipe d'élus en place de disposer d'un temps suffisant de réflexion et de prise de décision afin de bien définir les besoins exprimés dans la future consultation, d'adapter le futur contrat aux évolutions du service public de prévention et de gestion des déchets (notamment sur l'évolution de la fréquence de collecte des OM et le planning de mise en œuvre, sur l'éventuelle installation d'abris-bacs avec contrôle d'accès,...) et ainsi éviter de futures modifications en cours d'exécution non prévues au contrat initial.

Cette prolongation du contrat n'entraîne pas d'incidence financière étant donné que le marché a été conclu sans montant maximum, la facturation mensuelle étant basée sur une part fixe et une part variable calculée au nombre de bacs levés.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense au titre de l'année 2021 sur la durée de la prolongation du présent marché est évaluée à 242 516.53 € HT (correspondant au montant payé sur la même période en 2020 = 226 439.34 € HT auquel serait appliqué le montant de la révision actuelle = 1.071, la révision 2021 n'étant pas connue à ce jour)  
Soit = 8.91 % d'augmentation estimée au regard de l'estimation initiale du marché.

Vu la délibération n°2015/169 en date du 25 novembre 2015

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 2 juillet 2020,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°2 de prolongation du marché de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés
- autorise M. le Président à signer ledit document et tous les autres documents afférents
- précise que les dépenses seront prévues sur les budgets annexes concernés.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil VINGT**

### **Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

### **N°2020/N°116**

### **OBJET : STEP POUILLY BRIENNON : AVENANT 1 CONVENTION DELEGATION MAIRISE D'OUVRAGE**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que Charlieu Belmont Communauté va intervenir financièrement dans le projet de réhabilitation des stations d'épuration des eaux usées (STEP) de POUILLY et BRIENNON car l'intercommunalité va profiter des travaux pour installer une nouvelle unité de traitement des boues. Cette dernière permettra de traiter sur place les boues de Pouilly et Briennon mais également celles d'autres communes (optimisation du transport des boues) et servira de secours à l'unité de traitement de Charlieu en cas de maintenance ou de panne. Le principe actuellement retenu est celui de la presse à vis avec stockage des boues déshydratées dans des bennes pour évacuation vers le site de Charlieu. Une 1ere estimation des travaux avait servi de base à la convention initiale validée par le conseil communautaire en septembre 2019. Depuis le projet s'est précisé et une régularisation de la répartition des coûts est à faire, celle-ci ayant pris du retard du fait de la crise sanitaire et du report des élections locales.

M. le Président précise que l'investissement prévisionnel total (y compris tranches optionnelles) de l'opération est estimé à 3 697 711,50 € HT. Selon les dernières estimations de la partie travaux, réalisées par le maître d'œuvre, (step et unité de traitement hors tranche optionnelle - 2 725 700 € HT), la répartition financière peut être effectuée en se basant sur les sommes intégralement imputables aux communes et celles intégralement imputable à la communauté auxquelles ont été ajoutées proportionnellement à cette répartition les coûts communs aux trois collectivités. Ainsi et afin de simplifier la gestion future, la clé de répartition suivante serait retenue :

CBC 19 % de l'investissement soit 517 883 € HT

Pouilly et Briennon 81 % de l'investissement (ces deux communes ayant elles même une clé de répartition) soit 2 207 817 € HT

Concernant la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires la répartition reste inchangée par rapport à la convention initiale à savoir : CBC 14 % et Communes 86 % (ces deux communes ayant elles même une clé de répartition)

M. le Président indique que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage va devoir être revue en conséquence, de même que les subventions demandées par chaque collectivité pour la part qui lui revient (Département et Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M le Président à signer l'avenant N°1 (ci-joint) à la convention initiale validée en conseil communautaire le 19 septembre 2019 avec la commune de Pouilly sous Charlieu et celle de Briennon avec effet au 16 mars 2020.
- Dit que les dépenses et les recettes liées à ce projet d'unité de traitement des boues seront prévus en investissement au budget annexe « traitement des boues »

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT  
Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°117**

**OBJET : : PRESENTATIONS DES NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES**

M. le Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers présente la liste des admissions en non valeurs proposée par Mme la Trésorière.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le passage en non-valeur pour un montant de 6 209.12 euros
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers article 6541

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°118**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC ASSINISSEMENT NON COLLECTIF 2019**

Mme la Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement présente les éléments composants le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport annuel d'activité du SPANC pour l'année 2019

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT****Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°119****OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
TRAITEMENT DES BOUES 2019**

Mme la Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement présente les éléments composants le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de traitement des boues.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport annuel d'activité du service de traitement des boues pour l'année 2019

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT****Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°120****OBJET : STEP POUILLY BRIENNON : DEMANDE DE SUBVENTION UNITE DE TRAITEMENT DES BOUES**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que Charlieu Belmont Communauté va intervenir financièrement dans le projet de réhabilitation des stations d'épuration des eaux usées (STEP) de POUILLY et BRIENNON car l'intercommunalité va profiter des travaux pour installer une nouvelle unité de traitement des boues. Cette dernière permettra de traiter sur place les boues de Pouilly et Briennon mais également celles d'autres communes (optimisation du transport des boues) et servira de secours à l'unité de traitement de Charlieu en cas de maintenance ou de panne. Le principe actuellement retenu est celui de la presse à vis avec stockage des boues déshydratées dans des bennes pour évacuation vers le site de Charlieu.

L'investissement prévisionnel total (y compris études, maîtrise d'œuvre, travaux, tranches optionnelles) de l'opération est estimé à 3 697 711,50 € HT lors de la signature de la convention, réparti comme suit :

	Pouilly sous Charlieu	Clé de répartition	Briennon	Clé de répartition	Communauté de Communes	Clé de répartition	Total
<b>Sous ensembles</b>							
Maîtrise d'œuvre et études complémentaires en € HT	164 525,34 €	51,27%	111 051,75 €	34,60%	45 343,31 €	14,13%	320 901,00 €
Station d'épuration Pouilly/Briennon + unité de traitement des boues (hors tranche optionnelle) en € HT	1 318 148,52 €	48,36%	889 668,48 €	32,64%	517 883,00 €	19%	2 725 700,00 €
Tranche optionnelle désodorisation bassin orage Pouilly en € HT	59 402,00 €	59,70%	26 598,00 €	40,30%	0,00 €	0%	86 000,00 €
Réseau assainissement Briennon (fonçage sous canal + forage dirigé sous Loire) en € HT	275 779,37 €	59,70%	186 162,63 €	40,30%	0,00 €	0%	461 942,00 €
Ouvrages de transfert des effluents de Briennon en € HT	176 897,37 €	59,70%	119 413,13 €	40,30%	0,00 €	0%	296 310,50 €
Réseau assainissement Pouilly en € HT	88 212,12 €	59,70%	59 546,88 €	40,30%	0,00 €	0%	147 759,00 €
<b>Total des investissements en € HT</b>	<b>1 898 439,39 €</b>		<b>1 281 389,11 €</b>		<b>517 883,00 €</b>		<b>3 697 711,50 €</b>
<b>Total de l'opération en € HT</b>	<b>2 062 965,33 €</b>		<b>1 392 420,86 €</b>		<b>563 226,31 €</b>		<b>4 018 612,50 €</b>

La création de l'unité de traitement par Charlieu Belmont Communauté est évaluée à 563 226.31 € HT et pourrait faire l'objet de soutiens financiers de la part de Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à présenter des dossiers de subvention auprès des différents partenaires tels que le Département de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la création d'une unité de traitement des boues à Pouilly sous Charlieu et ce, dans le cadre du projet commun de STEP entre Pouilly sous Charlieu et Briennon.

- Dit que les dépenses et les recettes liées à ce projet d'unité de traitement des boues seront prévues en investissement au budget annexe « traitement des boues »

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

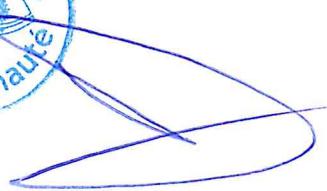
Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT**

**Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°121**

### **OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LE JARNOSSIN AU DROIT DU SEUIL DU MOULIN DE JARNOSSE.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaires que Charlieu-Belmont Communauté a procédé à une consultation en vue de faire exécuter par un prestataire des travaux pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Jarnossin au droit du seuil du Moulin à Jarnosse.

Dans ce cadre-là, une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée par la communauté de communes et confiée à IRH Ingénieur Conseil afin de réaliser les études et le suivi des travaux.

Pour rétablir la continuité écologique au droit de l'obstacle, la solution retenue consiste à la création d'une rivière de contournement sur un linéaire de 83 mètres qui permette de remettre en eau l'ancien lit du cours d'eau. Un ouvrage de répartition des débits sera construit en amont de la rivière de contournement afin de maintenir une alimentation du canal d'amenée du Moulin. Les berges de la rivière de contournement seront protégées par des techniques végétales et un matelas alluvial sera constitué en fond de lit. La partie supérieure des berges sera plantée d'arbres et d'arbustes.

Sur le lit actuel, un seuil béton sera démoli afin de rétablir la continuité des écoulements.

Des travaux agricoles seront réalisés afin de contenir l'accès des bêtes au cours d'eau et de permettre son franchissement.

Compte tenu l'estimation prévisionnelle d'un montant de **55 000 € HT**, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché se compose d'un lot unique, avec une tranche ferme.

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de 4 semaines à compter de la date fixée dans l'OS de démarrage transmis au titulaire.

La fin du marché sera effective après la date de réception des travaux et les levées de réserves.

Conformément à l'article 7.2 du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été jugée sur la base du mémoire technique et choisie conformément aux critères suivants, pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>60%</b>
Méthodologie de conduite et d'exécution du chantier, avec le détail : des procédés d'exécution envisagés, de suivi altimétrique, d'accès à pied d'œuvre, d'isolement hydraulique, d'enchaînement des travaux, de sécurité, de protection et propreté	20%
Pertinence et cohérence du planning prévisionnel d'exécution et hiérarchisation dans le temps des différentes étapes d'intervention sur l'ensemble des sites, et cohérence au regard des moyens humains proposés	10%
Moyens matériels et équipements mobilisés sur la durée de l'opération	10%
Composition et organigramme de l'équipe chargée du pilotage et de la coordination du chantier, qualifications des membres de l'équipe, y compris sous-traitant éventuel.	5%
Performances et qualité des matériaux	5%
Mesures de protection du milieu naturel	5%
Rigueur de la présentation des dossiers et consistance des descriptifs et des justificatifs	5%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

M. le Président indique que l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis, après analyse des offres, est : 2TPE, située au 1154 route de PERREUX « LAFFAY » 42 460 COUTOUVRE  
Le montant global du marché est fixé comme suit : 54 457.41 € HT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,  
Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président,  
Vu l'avis de la Commission MAPA qui s'est réunie le 2 juillet 2020,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient l'offre de 2TPE, située au 1154 route de PERREUX « LAFFAY » 42 460 COUTOUVRE – pour la réalisation des travaux pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Jarnossin au droit du seuil du Moulin à Jarnosse
- Valide le montant du marché : 54 457.41 € HT
- Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché pour travaux pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Jarnossin au droit du seuil du Moulin à Jarnosse et tous les documents afférents.
- Dit que les dépenses sont prévues sur le budget concerné principal en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT****Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°122**

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'AIDE POUR LES  
MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

M. le Vice-président en charge de la culture et du tourisme informe les conseillers communautaires qu'une somme de 24 000 € a été portée au budget 2020 pour assurer une aide aux manifestations d'intérêt communautaire sur la base du règlement d'attribution de subventions pour les manifestations d'intérêt communautaire validé par le conseil du 28 novembre 2013 (délibération n°2013/n°201). Ce même règlement a été modifié par le conseil du 25 novembre 2015 (délibération n°2015/n°160) pour modifier la date limite pour le dépôt des dossiers (fixée au 15 juin de chaque année). Ce règlement prévoyait par ailleurs que les dossiers présentés étaient examinés pour avis par la commission tourisme culture communication avant d'être soumis au vote du conseil communautaire.

En 2020, année électorale, tenant compte des fortes probabilités pour que la commission tourisme culture communication ne soit pas désignée puis réunie suffisamment tôt pour permettre de conserver le calendrier d'examen des dossiers de demandes de subventions (décision doit être donnée dans un délai de 2 mois à compter de la date limite du 15 juin), le Conseil Communautaire avait acté en janvier 2020 que ce soit le Bureau qui rende un avis préalable à la décision du conseil communautaire.

Considérant l'épisode de confinement et la crise sanitaire, des manifestations ont été annulées désormais certaines se reprogramment à la fin de l'année. M. le Vice-président préconise de revoir le règlement d'attribution qui devra permettre pour la seule année 2020 un report de la date limite de dépôt de dossier au 15 septembre), ainsi que confirmer l'avis rendu au préalable par le Bureau en 2020 et pour les années à venir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Valide le règlement modifié et le report pour cette année au 15/09/2020 de la date limite de dépôt de dossier pour les manifestations d'intérêt communautaire,

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT****Le 16 juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 juillet 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M. CHASSAGNE Jean-paul, M BUTAUD Jean Charles, M GODINEAU Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 38

Excusés : M. LAPALLUS Marc, Mme LEBEAU Colette (remplacé par M. CHASSAGNE Jean-paul, suppléant), M VIODRIN Jérôme, M LOMBARD Jean Marc M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri

Secrétaire élu pour la séance : M CHIGNIER Bernard

**N°2020/N°123****OBJET : ADHESION A PANNEAUPOCKET**

M. le Président informe les conseillers communautaires de la possibilité pour l'intercommunalité au dispositif d'information des citoyens en direct via une application numérique gratuite. La société Panneapocket propose se type de prestation à hauteur de 2 400 €TTC pour Charlieu Belmont Communauté et ce pour année.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'adhérer pour une année à Panneapocket à hauteur de 2 400 €
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement
- Délègue à M. le Président le soin de procéder ou non au renouvellement annuel.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté  
de Communes

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200716-N2020-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020